

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 29/05/2024



ID: 013-211300447-20240528-A_2024_159-AI

Hôtel de ville Boulevard Victor Jauffret 13450 Grans

Tél.: 04 90 55 99 70 Fax: 04 90 55 86 27 www.grans.fr N° 2024/159 5.4. Délégation de fonctions Délégation des fonctions d'Officier de l'Etat Civil de Monsieur Gérald

Le Maire de la Commune de Grans,

Vu l'article 82 de la loi du 5 Avril 1884,

Vu l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Article unique:

Monsieur Gérald LETTIG, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer en ses lieux et place les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la journée du :

Samedi 1er juin 2024 de 16h à 18h

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél.: 04.91.13.48.13 / Courriel: greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : http:// www.telerecours.fr/

Fait à GRANS, le 28 mai 2024 Publié le 29 mai 2024 Le Maire, Philippe LEANDRI

